



Comité Départemental de la Haute-Garonne

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Comité Régional Occitanie

N° 3 – MAI 2026

Siège social et administratif : Buropolis - Bâtiment A - 150 rue Nicolas Louis Vauquelin 31100Toulouse

☎ 05 61 13 22 66

✉ siege-cd@petanque31.fr

COMPT E R E N D U

Réunion du 06 mai 2026

Présents :

Mmes : BAPTISTE Evelyne - FOURNES Emilie - OLIVIER Sylvie - ESCANDE Graziella - GONCALVEZ Caroline - Sournac Angélique - Mianes Sophie

Mrs : MALBERT Guy - **LE MANACH Raymond** - HUGUET Patrick - RICARD Francis - LANOTTE Joël - PINEL Claude - LOPES D'ANDRADE Charles - DUCASSE Gilbert - NEVEU Raymond - HERNANDEZ Patrick - AZEMA Alain - SANS Daniel

Absents excusés :

Mme : SANS Brigitte

Mrs : GES Jean-Christian, DEBEZI Frédéric

Préambule du Président, Raymond Le MANACH

Bonsoir à tous.

Nous ne pouvons pas commencer cette réunion de travail sans rendre un dernier hommage à Alain, qui n'a malheureusement pas pu profiter une seule fois de nos nouveaux locaux. Je vous demanderai de respecter en sa mémoire, quelques instants de silence.

Les championnats 2026 sont quasiment terminés, et nous en ferons un point tout à l'heure. Nous aurons à valider le remplacement pour la délégation de SIN LE NOBLE, et surtout à faire le point des délégations pour les CDC à venir, au moins jusqu'à la fin de l'été.

Nous ferons un bilan des mutations 2026. Enfin, Francis nous parlera des projets évoqués lors de la réunion des régions.

Nous avons du travail, donc nous allons commencer tout de suite. Je vous remercie.

Comme d'habitude, je vous demanderai de parler chacun à son tour, pour faciliter la captation. Nous n'avons plus le traiteur, et Brigitte n'étant pas présente aujourd'hui, j'ai fait quelques achats pour ce soir, mais ce sera moins agréable que d'habitude. Je n'ai pas eu le temps de faire mieux.

1) **ADMINISTRATIF**

a) **Approbation de la réunion du Comité Directeur du 11 mars 2026**

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité.

b) Approbation de la réunion du bureau directeur du 8 avril 2026

R. LE MANACH prend la parole :

Le décès d'Alain PINAUD a nécessité de prendre une décision rapide. Il fallait trouver un nouveau responsable pour le district Centre. Un district ne peut pas rester sans responsable, car il y a une charge de travail importante à assurer, et il faut que tout soit fait en temps et en heure. Il fallait également remplacer Alain au niveau de la commission graphique. Il fallait donc trouver un nouveau responsable capable de prendre en charge cette commission, de monter progressivement en compétence afin d'être pleinement efficace à partir de 2027.

Les décisions prises, vous les avez lues. Le poste de responsable du district nécessite de la disponibilité. Les trois élus du district avaient totalement les compétences nécessaires pour succéder à Alain, il n'y avait aucun souci là-dessus. Mais mon choix s'est porté sur Guy en raison de sa disponibilité en tant que retraité, comme on le dit entre nous. Émilie étant salariée et jeune maman, et Patrick ayant déjà en charge le travail qu'Alain effectuait au niveau de la région Occitanie, il m'a semblé que Guy était, pour le moment, la meilleure candidature, au moins jusqu'à la fin du mandat.

Le bureau directeur a validé cette proposition. Nous verrons tout à l'heure, en fin de séance, si le comité directeur valide également cette proposition ainsi que celles qui suivent. Si c'est validé, le nouveau responsable du district Centre deviendra donc vice-président. Il aura une adresse e-mail générique afin de pouvoir travailler correctement.

Nous avons aussi abordé le sujet d'un coopté qu'il faudra désigner jusqu'à la fin du mandat. Ce n'est pas une urgence absolue, mais la charge de travail étant particulièrement importante, un renfort sera nécessaire. Guy nous a indiqué qu'il y avait peut-être deux possibilités, mais qu'il était encore trop tôt pour faire une proposition au 8 avril. Nous verrons tout à l'heure si cela a évolué depuis. Il faudra donc un peu de temps pour trouver la personne qui pourrait intégrer notre comité et le groupe du Centre.

Enfin, nous avons abordé la nomination d'un nouveau responsable pour la commission graphique. Après réflexion et échanges avec Francis, j'ai proposé que Sylvie Olivier devienne la nouvelle responsable de cette commission. Au 8 avril, je devais lui faire la proposition et en discuter avec elle afin que, si elle acceptait, ce choix puisse être validé ce soir. Après plusieurs échanges, Sylvie a accepté cette proposition. Si la décision est validée, elle devra se rapprocher de Francis pour suivre la formation des formateurs et poursuivre sa montée en compétence sur ce poste. Elle devra également participer à une session fédérale afin de valider officiellement cette fonction. Des démarches ont déjà été engagées auprès de la fédération pour qu'elle puisse intégrer une session organisée en 2026.

Parmi les questions diverses, j'ai également proposé que le CD31 accorde un don exceptionnel à la famille d'Alain, à la suite de sa disparition tragique, afin de tenir compte des difficultés financières rencontrées par sa famille, son épouse n'exerçant pas d'activité professionnelle. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le bureau directeur.

Nous avons également rappelé les modalités d'organisation des qualificatifs du Trophée du Conseil représentatif, notamment concernant les doublettes, car quelques incompréhensions étaient apparues. Il a été précisé que l'engagement de 10 € par doublette est réglé sur place par les participants. Les arbitres et teneurs de table établissent ensuite leurs fiches de frais selon la procédure habituelle.

Un échange a également eu lieu concernant le règlement direct d'un arbitre d'un autre département, dans le cadre d'un dépannage chez nous. Il a été rappelé que les remboursements de frais devaient rester conformes aux accords prévus et qu'aucun dépassement injustifié ne pouvait être accepté.

Voilà donc l'ensemble des points abordés lors de ce bureau directeur.

E. FOURNES prend la parole : Elle exprime son ressenti concernant la décision relative à la commission graphique. Elle explique avoir proposé sa candidature et avoir été blessée par la justification évoquant sa situation de jeune maman. Elle a rappelé qu'elle travaillait déjà depuis plusieurs années avec Alain sur le suivi des concours et la gestion des graphiques, préparant notamment les signalements et le suivi des anomalies.

En réponse, Mr LE MANACH a reconnu que la formulation utilisée avait été maladroite et des excuses lui ont été présentées. Il a également été rappelé que Sylvie avait été formée de longue date et accompagnée par plusieurs responsables successifs, dont Alain, ce qui avait motivé ce choix. Émilie a indiqué qu'elle acceptait néanmoins cette décision et qu'elle accompagnerait Sylvie dans la transmission des dossiers et des outils nécessaires au suivi des concours et des graphiques.

La discussion s'est ensuite poursuivie sur le fonctionnement des graphiques et de la remontée automatique des résultats dans Geslico. Il a été rappelé qu'aujourd'hui les résultats remontent automatiquement si le graphiqueur valide correctement la compétition avec une connexion Internet active. Le travail consiste désormais davantage en un suivi et un contrôle des remontées qu'en une saisie manuelle des points comme auparavant.

F. RICARD prend la parole : Je rappelle que certaines erreurs proviennent d'une mauvaise manipulation informatique, notamment lorsque les mises à jour des bases ne sont pas correctement finalisées avant l'extinction des ordinateurs. N'hésitez pas à me le signaler. Quand je dis « me », je vais vous expliquer pourquoi. Ce sont des graphiqueurs à qui j'ai accordé l'habilitation fédérale en 2025. Il ne faut jamais perdre de vue qu'un graphiqueur habilité devient un officiel. Officiel, cela signifie qu'il bénéficie de la même protection juridique et pénale qu'un arbitre ou qu'un élu. Depuis longtemps, nos graphiqueurs sont rémunérés. Et en principe, lorsqu'on est rémunéré, c'est pour fournir un travail propre, correct et terminé. Pour revenir au suivi, il faut désigner quelqu'un qui puisse l'assurer dans sa totalité. Il ne suffit pas simplement de constater que les concours ne sont pas remontés correctement ou que certaines données n'ont pas été prises en compte. Il faut aussi récupérer les éléments nécessaires auprès du graphiqueur concerné afin de régulariser la situation.

Il faut clarifier cela rapidement, parce qu'il y a déjà plusieurs concours départementaux qui ont eu lieu. Pour l'instant, certaines saisies sont encore incomplètes, mais cela va devenir prioritaire. J'insiste particulièrement sur les concours régionaux : ils doivent être saisis par le département organisateur, et non par la région. Seuls les concours nationaux sont saisis directement par la fédération. Avant, les responsables envoyaient les résultats au responsable graphique de secteur, qui centralisait ensuite les points. Aujourd'hui, dès lors qu'un concours officiel est correctement enregistré et remonté sur internet, le système fonctionne de manière autonome. Cela n'empêche évidemment pas les graphiqueurs de demander de l'aide aux personnes expérimentées. Attention également : pour un concours régional précédé de concours qualificatifs, il faut renseigner le nombre total de participants aux différentes phases qualificatives. Le logiciel le demande avant de valider définitivement le concours officiel. Il ne faut pas attendre que les problèmes s'accumulent. Aujourd'hui, nous devons nous occuper de tout cela sérieusement. Nous avons encore quelques concours saisis manuellement. Ce n'est pas forcément dramatique, mais il faut comprendre pourquoi cela arrive. Par exemple, j'ai un graphiqueur qui a suivi toutes les consignes, tout correctement enregistré, et malgré cela, son ordinateur a planté en fin de soirée. En revanche, un graphiqueur consciencieux doit anticiper : vérifier suffisamment tôt que son matériel fonctionne, et prévoir une solution de secours si besoin. Si l'ordinateur tombe en panne au dernier moment, il doit être capable d'utiliser un autre matériel pour continuer le travail.

Le compte rendu soumis à l'approbation n'apporte aucune modification et est approuvé à l'unanimité

c) CR de la commission jeune du 8 avril 2026 : Alain AZEMA et Raymond NEVEU

• Compte rendu du championnat départemental de tir de précision juniors du 14 mars 2026 à Muret Saint-Jean :

22 juniors masculins et 3 juniors féminines ont participé à cette compétition, soit une participation similaire aux années précédentes.

Champion junior : Bastien Panisi

Championne junior : Sydney Demol

- Préparation du Trophée Tête-à-Tête du Conseil Départemental Jeunes D2 du 19 avril 2026 à Lavernose-Lacasse :

Le règlement a été modifié afin de l'adapter au nombre d'inscriptions. Celui-ci est disponible sur le site internet.

Pour rappel, ce trophée est réservé aux joueurs débutants, à l'exclusion des champions départementaux et des joueurs de l'Avenir 31.

Nombre d'inscrits :

- 28 minimes,
- 24 cadets,
- 13 juniors.

Les résultats seront publiés sur le site.

- Compte rendu du CDC Jeunes à Mazères-sur-Salat :

Participation :

- 9 équipes minimes,
- 6 équipes cadets,
- 8 équipes juniors.

Les conditions météorologiques ont été difficiles, avec de la pluie et du froid tout au long de la journée.

Les résultats seront publiés sur le site.

- Concernant l'Avenir 31, une réunion spécifique sera organisée afin de procéder à la désignation des équipes qui représenteront le CD31 lors des différents concours.

d) Vie des districts

1 - District Centre :

E. FOURNES : Si nous voulons lutter efficacement contre l'alcool sur les terrains, nous avons déjà mis en place au moins un responsable de contrôle par district. Mais est-ce qu'il ne serait pas pertinent d'habiliter d'autres personnes également, afin de renforcer et de diversifier les contrôles ?

Réponse de R. LE MANACH : Concernant les contrôles d'alcoolémie, plusieurs responsables sont déjà habilités au sein des différents districts. Il est tout à fait envisageable d'en habilitier davantage afin de mieux répartir les contrôles et d'éviter qu'ils soient systématiquement effectués par les mêmes personnes. Le matériel peut être mutualisé entre plusieurs districts. L'essentiel est avant tout d'assurer une présence régulière et visible des contrôles. Le simple fait de savoir qu'ils peuvent avoir lieu contribue déjà à responsabiliser les comportements.

Les appareils représentent néanmoins un investissement important, notamment en raison des révisions annuelles obligatoires. Les embouts, quant à eux, sont moins coûteux mais nécessitent un renouvellement fréquent. Ces contrôles sont strictement encadrés. Les personnes habilitées disposent des documents officiels nécessaires et les appareils doivent être homologués et contrôlés régulièrement. En cas de refus de contrôle ou de résultat positif, le responsable habilité peut immédiatement prononcer la disqualification du joueur concerné.

L'exclusion ou la disqualification n'est pas prononcée par le jury. Elle relève du responsable du contrôle d'alcoolémie, qui est habilité à exclure un joueur ayant un résultat positif ou refusant de se soumettre au contrôle. C'est donc le responsable du contrôle qui prononce et notifie la disqualification.

Il est également recommandé d'effectuer les contrôles en présence d'un arbitre ou d'un témoin afin de prévenir toute contestation. Refuser de souffler ou tenter de fausser le test est assimilé à un contrôle positif. Nous avons déjà été confrontés à plusieurs situations complexes : refus de souffler correctement, tentatives de fraude avec des bonbons ou d'autres procédés, mais aussi certains cas particuliers liés à des problèmes médicaux rendant le contrôle difficile.

L'objectif reste inchangé : garantir des compétitions sérieuses, équitables et respectueuses pour l'ensemble des participants.

2 - District Nord :

G. ESCANDE : Pourquoi, en triplète senior Jeu Provençal, n'y a-t-il désormais qu'une seule équipe qualifiée pour le championnat de France et seulement deux équipes qualifiées pour le championnat régional, alors qu'auparavant il y en avait respectivement deux et trois ?

Réponse de R. LE MANACH : Sauf erreur de ma part, il me semble qu'aucune place supplémentaire n'a été attribuée cette année. D'habitude, lorsque la fédération valide le nombre d'équipes pour les championnats de France, il reste parfois quelques places disponibles. Ces places sont alors « remises sur le marché », selon le terme consacré.

Chaque comité départemental peut alors demander une place supplémentaire, et la fédération décide ensuite de les attribuer ou non. Nous avons déjà bénéficié de ce système par le passé.

Réponse de Mr RICARD : Il faut également savoir que ces places disponibles existent parce que certains comités départementaux ne participent pas aux championnats de France. Cependant, de plus en plus de comités y prennent désormais part, ce qui réduit progressivement le nombre de places libres.

3 - District Ouest :

J. LANOTTE : Concernant la finale du Master vétéran de Colomiers, un joueur absent a été remplacé alors que le règlement prévoit normalement qu'un remplacement ne peut être autorisé que sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif valable.

Réponse de F. RICARD : Or, le jour de la compétition, lorsque l'équipe s'est présentée avec ce remplacement, un délégué, un arbitre et un graphiqueur étaient présents. C'est donc à ce moment-là que le justificatif d'absence aurait dû être demandé afin de valider officiellement le remplacement.

Aucun justificatif n'ayant été réclamé ni présenté sur le moment, il devient ensuite difficile, voire ambigu, de régulariser la situation a posteriori.

Cette situation soulève également une réflexion plus large sur le règlement des concours à tours qualificatifs de type "Master", afin d'éviter ce type de problème à l'avenir.

Cette finale est assimilable à un championnat issu de phases qualificatives. Dans ce type de compétition, lorsqu'un joueur ne se présente pas, son remplacement ne devrait normalement pas être autorisé.

Aujourd'hui, le règlement permet encore certains remplacements, notamment avec le repêchage d'une équipe battue précédemment. Toutefois, il serait peut-être nécessaire de durcir les règles afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise chaque année. Une réflexion devra donc être engagée sur la possibilité de ne plus autoriser de remplacement dans ce cadre précis.

Réponse de R. LE MANACH : Le comité directeur mènera une réflexion en vue d'une éventuelle modification du règlement pour la saison 2027.

e) CR de la commission de discipline du 8 avril 2026

R. LE MANACH prend la parole :

Lors de la commission du 10 mars 2026, un joueur mis en cause a été sanctionné à six mois de suspension ferme, assortis de six mois avec sursis, ainsi qu'une amende de 60 €.

Lors de la commission du 8 avril 2026, un autre joueur a été sanctionné d'un an de suspension avec sursis assorti d'une amende de 60 €, tandis qu'un second joueur a écopé d'un an de suspension ferme accompagné d'une amende de 60 €.

F. RICARD prend la parole :

Par ailleurs, des dossiers relevant de la région Occitanie ont également été examinés en commission régionale concernant le secteur de la Haute-Garonne. Selon certaines informations restant à confirmer, deux licenciés de Colomiers, convoqués à Montauban, ne se seraient pas présentés.

Enfin, pour information, l'incident survenu à Lavernose a été jugé en première instance par la commission régionale, l'affaire ayant été requalifiée d'une catégorie 7 en catégorie 6. La personne sanctionnée par la commission régionale a exercé son droit d'appel devant la commission fédérale. J'ai personnellement été témoin de ces incidents.

Concernant la sanction, il reconnaît que le rôle d'une commission disciplinaire est de réévaluer les peines. Toutefois, il souligne que la sanction initiale de cinq ans de suspension a finalement été réduite à six mois, soit une diminution très importante.

Il a également rappelé les difficultés rencontrées sur les terrains lorsque des incidents éclatent. Selon lui, beaucoup de personnes hésitent à rédiger des témoignages ou à intervenir officiellement lorsqu'il faut soutenir les arbitres et les responsables présents sur place.

Le principal regret exprimé concerne l'absence des témoins convoqués lors de l'audience en visioconférence. Pourtant, ce mode de participation ne représentait ni contrainte importante ni coût particulier. Les arbitres concernés étaient absents, tout comme le président du club de Lavernose, alors même qu'il avait rédigé un témoignage. Cette situation apparaît d'autant plus regrettable que la solidarité entre arbitres est régulièrement mise en avant lors des congrès départementaux et nationaux. Voir un arbitre remettre officiellement en cause le rapport de ses collègues suscite donc une réelle incompréhension.

2) **SPORTIF**

f) Bilan final chiffré des qualificatifs 2026

F. RICARD prend la parole pour faire un bilan de la participation des qualificatifs à ce jour.

À ce jour, le nombre total de participants représente une recette de 100 397 €, dont environ 28 000 € seront reversés à la fédération, à raison d'un euro par inscription.

En comparant les chiffres de 2025 et 2026, plusieurs évolutions apparaissent :

- le doublette enregistre une baisse de 6 %
- certaines zones connaissent des diminutions importantes : -15 % pour la zone 22, -8 % pour la zone 41 et -10 % pour la zone 52
- les triplettes sont en recul de 13 %
- le doublette féminin progresse de 9 %
- le doublette mixte recule légèrement de 1 %
- le tête-à-tête masculin progresse de 1 %, malgré des écarts importants selon les secteurs.

Au global, la baisse est limitée à 1 %, ce qui permet de considérer la situation comme relativement stable. Les secteurs 41, 42, 51 et 52 sont néanmoins les plus déficitaires.

Concernant les vétérans, certains districts ont signalé une participation beaucoup plus faible que prévu, au point de ne pas être certains de pouvoir qualifier toutes les équipes attribuées. Cela amène une réflexion sur le format actuel des qualificatifs. Le seuil de 128 équipes semble aujourd'hui trop élevé, notamment au vu du nombre réel d'équipes engagées. Une réflexion sera menée d'ici septembre pour envisager un retour à 96 équipes, avec éventuellement un cadrage préalable, comme cela se pratique déjà régulièrement dans d'autres compétitions.

En revanche, au niveau du comité de pilotage, nous avons été fortement sollicités concernant les remplacements. Avec le système mis en place entre Valérie et Charles pour le paramétrage du live, nous avons rencontré des difficultés de coordination. Je pense donc que, pour la gestion des remplacements, il est préférable de limiter le nombre d'interlocuteurs afin de gagner en clarté et en efficacité. Ce fonctionnement n'est pas satisfaisant et montre qu'il est nécessaire de revenir à un système plus centralisé.

En revanche, la gestion des absences sur les districts et les zones relève de la responsabilité de chaque district. Il serait donc particulièrement regrettable et inéquitable que le comité de pilotage des

championnats demande des suspensions administratives pour certaines absences constatées lors des championnats, tandis qu'aucune mesure ne serait prise pour des absences similaires lors des qualificatifs de district. À mon sens, il appartient donc aux cinq responsables des districts de traiter les absences injustifiées aux qualificatifs. Il ne s'agit pas d'une procédure disciplinaire, mais simplement de l'application de mesures administratives en cas d'absence non justifiée ou de justificatif non recevable. Dans ce cas, le joueur concerné ne pourra pas participer, l'année suivante, aux qualificatifs du championnat de Haute-Garonne dans la même catégorie.

Il est important de maintenir une cohérence de fonctionnement entre les districts et le comité de pilotage général des championnats de Haute-Garonne.

g) Bilan des qualificatifs du trophée doublette

P. HERNANDEZ indique que, suite à un problème informatique, il n'est pas en mesure de présenter le bilan du trophée. Il signale toutefois une légère baisse de la participation.

h) Bilan des championnats départementaux jusqu'à ce jour

➤ Triplette Promotion à Montastruc, déléguée Sylvie OLIVIER

Problème lié aux toilettes en raison de l'utilisation de deux sites, le second étant assez éloigné du premier et ne disposant pas d'installations sanitaires. Absence également d'éclairage sur ce deuxième site. Une panne d'électricité (ENEDIS) a obligé à terminer les parties à la lumière des téléphones portables et des phares de voitures. L'éclairage du podium s'est révélé insuffisant.

➤ Doublette Féminin à Ramonville, délégué Charles D'ANDRADE LOPES

Les circonstances cette année étaient un peu particulières. Les derniers qualificatifs s'étant déroulés la veille au soir, les épreuves ont dû se tenir sur une seule journée, dans des conditions météorologiques difficiles : froid le matin et fin de journée tardive, aux alentours de minuit. Un problème de sanitaires a également été constaté constituant une contrainte logistique importante. Enfin, le point le plus marquant et regrettable concerne la cérémonie de remise des prix, assurée par la responsable du club, ce qui n'était pas approprié. Celle-ci ne s'est pas déroulée conformément aux attentes ni au protocole établi.

➤ Tête-à-tête Masculin à La Pointine, délégué Joël LANOTTE

Une grosse difficulté est survenue à 14h00 lors de la reprise, au moment où le teneur de table a rallumé son ordinateur. Des mises à jour Windows se sont déclenchées et, à ce moment-là, le logiciel Gestion Concours ne pouvait plus redémarrer. La situation a été critique sur le moment.

À la suite de cet incident, il apparaît nécessaire de renforcer les mesures de sécurité. Il serait notamment indispensable que le teneur de table effectue une sauvegarde du fichier de gestion sur une clé USB, laquelle devra être remise au délégué au moment de la pause déjeuner. L'objectif n'est pas de reconstruire un graphique complet à partir des fiches de jeu, mais bien de disposer, à un instant précis, d'une sauvegarde fiable du fichier informatique, notamment après les sorties de poules ou lors des coupures. Dans ce contexte, il est indispensable que le délégué dispose d'une clé USB afin de pouvoir conserver cette sauvegarde et garantir la continuité de la compétition en cas d'incident technique ou informatique. Cette mission relève pleinement des responsabilités du délégué.

➤ Doublette Mixte à St Bât, délégué Patrick HUGUET

Éclairage légèrement insuffisant, bien que les parties aient pu se dérouler correctement.

Bonne sonorisation, terrains corrects et championnat globalement bien organisé. Club accueillant et bonne organisation dans l'ensemble.

➤ Tir de précision juniors à Muret St Jean, délégué Alain AZEMA

Très bon accueil, restauration appréciée et compétition globalement réussie. Participation de 3 féminines juniors et 22 masculins juniors.

➤ Triplette Vétéran à Miremont, délégué Guy MALBERT

L'ensemble de la compétition s'est bien déroulé, malgré un léger problème au niveau de l'éclairage.

➤ Triplette Jeu Provençal à Fenouillet, déléguée Graziella ESCANDE

La compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions dans son ensemble.

➤ Triplette Senior à Lavernose, délégués Raymond NEVEU et Sophie MIANES

Mis à part la pluie et des conditions météorologiques compliquées, la compétition s'est relativement bien déroulée.

Le principal point relevé concerne le manque de sanitaires : un seul WC était disponible, ce qui reste une difficulté régulièrement rencontrée lors des championnats.

Par ailleurs, les terrains d'honneur ont été rapidement inondés le dimanche en raison des intempéries. Malgré cela, il n'a pas été nécessaire de déplacer les parties en intérieur, les conditions permettant encore de jouer en extérieur, même si cela n'était pas idéal.

➤ Triplette Féminin à Capens, délégué Joël LANOTTE

Franchement, il est rare de voir autant de bénévoles mobilisés dans un petit club. Tout au long du week-end, on a senti un réel investissement de leur part, avec des bénévoles très présents et actifs sur l'ensemble de l'organisation.

Nous avons subi les mêmes conditions météorologiques qu'à Lavernose, avec beaucoup de pluie. Malgré cela, les terrains, qui avaient été refaits la semaine précédente, ont très bien tenu et aucun problème majeur n'a été constaté.

Le dimanche midi, nous avons partagé le repas avec Monsieur le Maire, ce qui mérite d'être souligné. Il était également présent lors de la remise des récompenses.

Pour un petit village, l'organisation a été très satisfaisante et le championnat globalement réussi. Mis à part la pluie du dimanche, tout s'est bien déroulé.

➤ Triplette Mixte à Pointis Rivière, délégué Patrick HUGUET

Problème de sonorisation en début de compétition, rapidement résolu par la suite. Difficultés également constatées concernant les sanitaires. Éclairage jugé correct.

➤ Doublette Senior à Revel, délégué Raymond NEVEU

Petit souci de sonorisation le samedi, pris en charge par la mairie. Organisation globalement satisfaisante. Éclairage public toutefois un peu limité et un feuillage d'arbres légèrement gênant. Aucun problème signalé concernant les sanitaires.

➤ Tête-à-tête Féminin à Revel, délégué Gilbert DUCASSE

Idem que le doublette senior. Rien à rajouter.

➤ CDC Jeunes à Mazères, délégué Alain AZEMA

L'ensemble du championnat s'est bien déroulé.

i) Validation des délégations manquantes pour championnats de France

Francis Ricard procède à la lecture de l'attribution des délégations. Le remplacement est effectué pour le championnat de Sin-le-Noble.

j) Validation des délégations CDC jusqu'à fin août

Francis Ricard procède à la lecture de l'attribution des délégations par district.

Certaines délégations n'étant pas encore complètes, un nouveau point sera effectué lors de la prochaine réunion.

k) Compte rendu de la réunion des 13 régions à LYON : projet en cours

F. RICARD prend la parole :

Une réunion s'est tenue à Lyon et, manifestement, des évolutions importantes se préparent.

Lors de cette réunion, à laquelle participaient 11 présidents de région sur 13, une proposition de calendrier a été élaborée. Ce projet, unanimement soutenu par les régions, reposait principalement sur plusieurs axes :

- la mise en alternance de certains championnats de France afin de libérer des week-ends sans supprimer définitivement les compétitions,
- une simplification du tir de précision, considéré comme lourd à organiser et très consommateur de moyens,
- le regroupement des tours de zone de Coupe de France sur un même week-end,
- une revalorisation des championnats régionaux à travers un système de qualifications intermédiaires inspiré des anciennes « ligues ».

L'objectif de ces propositions est de redonner de la lisibilité et de l'oxygène au calendrier sportif tout en maintenant une cohérence entre les différentes compétitions.

Ce projet a été présenté au comité directeur fédéral.

À ce jour, plusieurs scénarios restent possibles :

- soit aucun changement majeur n'est adopté,
- soit l'un des projets est retenu, avec le risque de créer des oppositions importantes entre les différentes instances,
- soit un compromis est trouvé afin de préserver l'équilibre du calendrier tout en permettant l'évolution des compétitions.

La décision finale devrait être prise lors du comité directeur fédéral du mois de juin. À ce stade, il est encore difficile de savoir quelle orientation sera retenue.

3) FINANCES

a) Point de sortie des mutations par district : nombre par catégories, total encaissé par les districts et point sur les versements au CD31

R. LE MANACH prend la parole :

Nous procédons à un bilan district par district du nombre de mutations par catégorie, ainsi que des montants financiers correspondants pour chaque district et pour le comité.

Secteur	Total Mutations	Détail des catégories Elite	Détail des catégories Honneur	Détail des catégories Non Classé / Promotion	Détail des catégories Jeunes	Montant Total Encaissé	Part District	Part Comité
Sud	85	0	17	67	1	4 625 €	336 €	4 289 €
Nord	204	0	34	186	0	10 650 €	816 €	9 834 €
Centre	224	3	35	178	7	12 125 €	864 €	11 261 €
Est	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué	non communiqué
Ouest	187	1	34	146	6	10 050 €	724 €	9 326 €
TOTAL	700	4	120	577	14	37 450 €	2 740 €	34 710 €

Pensez-vous qu'il y ait eu une baisse du nombre de mutations ?
Non, le volume reste globalement similaire.

4) **DIVERS**

a) **Mise au vote d'une nouvelle demande de remise de peine**

- Demande de remise de peine de Mr Laurent

Passé en commission de discipline en septembre 2025

➡ sanction prise : 1 an ferme + 1 an avec sursis

Résultat des votes avec 18 membres élus présents :

Oui : 3 Non : 12 Abstention : 3

Remise de peine refusée

b) **Mise en place d'un calendrier partagé pour la gestion et la réservation de la salle de réunion**

A. Sournac propose la mise en place d'un planning d'occupation de la salle de réunion, afin de mieux coordonner les différentes réunions et d'éviter les doublons constatés récemment. Un agenda partagé via Outlook sera créé : les responsables de commissions pourront y inscrire leurs réunions et inviter les personnes concernées, qui recevront alors une notification par mail.

c) **Logiciel comptabilité**

Concernant la comptabilité, une réflexion est engagée sur l'avenir du logiciel actuellement utilisé, devenu obsolète. Bien que l'année comptable puisse être terminée avec cet outil, la nouvelle solution proposée par le fournisseur ne paraît pas satisfaisante. Il est donc envisagé de confier la gestion

comptable du comité à PSA, organisme déjà en charge notamment de la gestion de la comptabilité régionale. Cette solution représenterait un coût estimé entre 2 000 € et 2 500 € par an.

Il est précisé que cette dépense pourrait constituer une solution pertinente pour assurer la continuité comptable et accompagner plus sereinement les futurs trésoriers. Toutefois, si cette option était retenue, il conviendrait parallèlement de rechercher des économies sur d'autres postes de dépenses afin d'en compenser le coût. La décision devra être prise collectivement par le comité directeur.

d) **Notes de frais**

Concernant les championnats d'Occitanie et les championnats de France, il est rappelé l'importance pour les délégués de récupérer systématiquement les notes de frais des joueurs, ainsi que les justificatifs nécessaires. Les joueurs doivent être informés qu'ils disposent d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs documents, faute de quoi aucun remboursement ne pourra être effectué.

Il est également demandé aux délégués d'être particulièrement vigilants lors des déplacements et de signaler toute anomalie ou situation non conforme concernant l'hébergement ou l'organisation des équipes prises en charge.

e) Concours non autorisés

Un point de vigilance a été soulevé concernant l'organisation de concours non autorisés sur certains terrains de clubs. Ces manifestations, organisées à titre privé par des licenciés, peuvent engager la responsabilité des clubs mettant leurs installations à disposition. Il est donc demandé à chacun de rester attentif à ce type de pratiques afin d'éviter tout risque disciplinaire ou juridique.

La prochaine réunion du comité directeur aura lieu le mercredi 1 juillet 2026.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la réunion du comité directeur se termine à 23h40.

Le président,
Raymond LE MANACH

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Le Manach'.

La secrétaire générale,
Angélique SOURNAC

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Sournac'.